

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice 11
- présents 9
- votants 9
- absents 0
- exclus

Date de convocation :
24 août 2026

Date d'affichage :
24 août 2026

Objet

Délibération n°
50.2026 -
Versement du
RIFSEEP aux
agents

De la commune de CERNON

Séance du 31 août 2026 à 18 heures 32

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. ARRIBAS Romuald

Étaient présents :

ARRIBAS Romuald, HUGUES Estevan, MARIN Florence,
BATISTA Lionel, VARNIER Alain, TOMICKI Arzu, IGLESIAS
Katia, MAROTINE Mickaël, RENAUD Aurélie.

Étaient excusés :
BOUGAREL Pauline,
GARNIER Romain.

Secrétaire de séance :

Mme MARIN Florence



Délibération n° 50-2026

Versement du RIFSEEP aux agents

Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le 23/09/2026

ID : 039-213900863-20260831-50_2026_01-DE



Considérant la délibération du 22 novembre 2017 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP,

Considérant les deux agents communaux concernés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE l'attribution du RIFSEEP à hauteur de 50 % du traitement brut mensuel de base, avec un versement effectif au mois de décembre.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le maire,
Romuald ARRIBAS

